

Règlement d'ordre interne TKD Vichten asbl

1. Chaque pratiquant, à l'entrée, pendant l'entraînement et à la sortie du dojang, se doit de respecter une conduite et un certain nombre de règles qui font partie intégrante de l'enseignement du Taekwondo.
Tout pratiquant doit les intégrer, mais aussi les faire respecter.
2. Un certificat médical attestant de l'aptitude physique du pratiquant doit être impérativement présenté au moment de l'inscription.
3. Lorsqu'un pratiquant entre ou sort du dojang, il doit saluer respectueusement les entraîneurs.
4. Le pratiquant doit faire preuve d'un certain respect auprès de l'entraîneur et de tous les pratiquants du dojang.
5. La présentation, la tenue et l'hygiène des pratiquants doivent être toujours impeccables.
 - La tenue, le Dobok doit être propre et soigné.
 - Les bagues, lunettes et autres bijoux doivent avoir été enlevés avant d'entrer dans le dojang.
 - Les ongles des mains et de pieds seront toujours soigneusement coupés très court pour éviter tout risque de blessure.
6. Afin de ne pas déranger la conduite des cours, le pratiquant se doit d'être ponctuel. L'entraîneur pourra refuser l'entrée du dojang à tout pratiquant se présentant en retard à multiples reprises.
7. La présence aux cours est l'un des éléments essentiels de la pratique du Taekwondo, le pratiquant est invité à faire preuve d'une assiduité constante et à informer l'entraîneur de ses éventuelles absences.
8. De manière générale et pour des raisons de sécurité, l'accès au dojang est réservé aux entraîneurs et aux pratiquants. Le public n'est pas admis pendant les cours.
9. Il est demandé au pratiquant de ne pas parler pendant les cours, sauf s'il y est invité, afin d'éviter tout risque de blessure due à une inattention.
10. La pratique du Taekwondo est guidée par les principes de patience, de persévérance (innaé), de courtoisie, de politesse (yéesui), de respect d'autrui, de maîtrise de soi (keukki) et de loyauté, et vise à encourager l'harmonie avec les autres.
11. Les techniques enseignées dans le cadre du dojang ne doivent être ni utilisées, sauf cas exceptionnel (ex : légitime défense), ni divulguées en dehors du dojang.
Si un pratiquant venait à blesser un pratiquant ou toute autre personne dans ou en dehors du dojang, l'enseignant pourra l'exclure sur le champ du dojang ou de l'association.
12. L'entraîneur veille au respect des règles de conduite et des principes édictés ci-dessus, et est en droit de refuser d'enseigner ou de continuer d'enseigner à tout pratiquant qui ne les respecterait pas ou dont le comportement serait contraire aux principes de la pratique du Taekwondo.